

Un nouveau plan de requalification 2019-2022



Suite à l'arbitrage de la DGAFP du 26 septembre 2019, un groupe de travail a été réuni le 4 octobre 2019 pour expliquer le nouveau plan de requalification annoncé lors du CTM du 27 septembre 2019 par le ministre. Ce groupe de travail était présidé par Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines. La CFDT était représentée par Géraldine Ruscassier, Gisèle Bauland et Martine Beauvois.

Le plan de requalification 2019-2022 du ministère de l'Agriculture a été présenté, **pour le passage de C en B, mais aussi, et c'est une nouveauté, de B en A**, pour les filières administrative, technique et formation-recherche.

La CFDT se réjouit de voir le plan de requalification du MAA prolongé, et même étendu, pour 4 ans. C'est une demande qu'elle portait depuis la fin du plan précédent.

Plan de requalification pour le passage de C en B

Le plan de requalification pour le passage de C en B, qui avait été mis en place pour les années 2015 à 2018, est reconduit pour 4 ans avec des taux à l'identique :

- pour les techniciens supérieurs : 30 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil ;
- pour les secrétaires administratifs : 65 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil ;
- pour les techniciens formation-recherche : 65 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil.

(Pour information, le taux normal découlant des décrets de corps est en principe de 20 % de 5 % des effectifs des corps d'accueil.)

La répartition pour ces trois corps actuellement appliquée est de 70 % des postes réservés pour l'avancement au choix et de 30 % pour l'examen professionnel. L'administration indique son souhait de revoir cette répartition.

La CFDT n'est pas favorable à la révision de cette répartition.

En effet, même si l'accès à un corps de catégorie B par voie d'examen professionnel doit être maintenu pour les agents qui souhaitent accélérer leur déroulement de carrière, elle rappelle que beaucoup d'agents exercent déjà depuis de nombreuses années des missions qui relèvent de la catégorie B, voire de la catégorie A pour certains.

L'avancement au choix est pour eux une juste reconnaissance de leur investissement et des missions qu'ils accomplissent déjà.

Un plan de requalification a vocation à résorber la situation de ces agents.

Par ailleurs, la CFDT pointe le manque d'équité de traitement des agents au niveau de l'examen professionnel. En effet, les épreuves sont différentes selon les filières : l'examen professionnel pour passer SA comporte une épreuve écrite d'admissibilité particulièrement difficile et ne correspondant pas toujours aux pratiques professionnelles des agents, alors que ce n'est pas le cas pour passer TSMA, où l'admissibilité est jugée sur la base d'un dossier RAEP. Pour la CFDT, il conviendrait d'harmoniser la phase d'admissibilité de ces deux examens, en se basant sur le dossier RAEP tant pour la filière technique qu'administrative.

Présentation pour la filière technique, accès au corps des techniciens supérieurs

- pour 2019 : 84 nominations, dont 59 au choix et 25 pour l'examen professionnel ;
- pour 2020 : 84 nominations, dont 59 au choix et 25 pour l'examen professionnel ;
- pour 2021 : 87 nominations, dont 61 au choix et 26 pour l'examen professionnel ;
- pour 2022 : 88 nominations, dont 62 au choix et 26 pour l'examen professionnel.

La CAP compétente à l'égard des TSMA réunie en septembre 2019 a prononcé la nomination au choix de 57 agents au titre de l'année 2019. En conséquence, les deux premiers agents proposés pour la liste complémentaire bénéficieront de leur promotion.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du corps des adjoints techniques était de 314 agents et celui des

techniciens de 5 189 agents.

Présentation pour la filière administrative, accès au corps des secrétaires administratifs

- pour 2019 : 114 nominations, dont 96 au choix et 18 pour l'examen professionnel ;
- pour 2020 : 118 nominations, dont 83 au choix et 38 pour l'examen professionnel ;
- pour 2021 : 122 nominations, dont 86 au choix et 38 pour l'examen professionnel ;
- pour 2022 : 124 nominations, dont 87 au choix et 37 pour l'examen professionnel.

La CAP compétente à l'égard des SA réunie en septembre dernier a prononcé 42 nominations au titre de l'année 2019. Une CAP sera réunie (fin décembre 2019 ou début 2020) pour réaliser le reliquat de 54 promotions.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du corps des adjoints administratifs était de 2 604 agents et celui des secrétaires administratifs de 3 598 agents.

Présentation pour la filière formation recherche, accès au corps des techniciens de formation recherche

- pour 2019 : 32 nominations, dont 32 au choix (pas d'examen professionnel organisé) ;
- pour 2020 : 33 nominations, dont 22 au choix et 11 pour l'examen professionnel ;
- pour 2021 : 34 nominations, dont 23 au choix et 11 pour l'examen professionnel ;
- pour 2022 : 35 nominations, dont 24 au choix et 11 pour l'examen professionnel ;

Au 31 décembre 2018, l'effectif du corps des adjoints techniques de formation recherche était de 338 agents et celui des techniciens de 920 agents.

Plan de requalification pour le passage de B en A

Il s'agit là d'une première ! La CFDT demandait depuis de nombreuses années la mise en place d'une requalification de B en A ; enfin, un plan est présenté pour les filières administrative, technique et formation-recherche. Mais cette indéniable avancée est malheureusement loin d'être à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer, particulièrement pour la filière administrative...

Présentation pour la filière technique, accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de

L'environnement

Les taux obtenus sont de 53 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil pour l'année 2019, de 51 % pour l'année 2020 et de 50 % pour les années 2021 et 2022.

- pour 2019 : 96 nominations ;
- pour 2020 : 95 nominations ;
- pour 2021 : 96 nominations ;
- pour 2022 : 98 nominations.

L'examen professionnel étant achevé, la totalité des promotions supplémentaires seront attribuées par liste d'aptitude pour 2019. La répartition entre l'avancement au choix et l'examen professionnel reste à déterminer pour les années 2020, 2021 et 2022, en prenant en compte la charte de gestion des IAE. Une réunion avec les organisations syndicales de la CAP des IAE doit être organisée.

La CFDT y prendra part et, compte tenu du nombre important de TSMA expérimentés exerçant déjà des fonctions d'ingénieur, elle plaidera pour qu'une part importante des promotions puisse continuer à se faire par la voie de la liste d'aptitude.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du corps des techniciens supérieurs était de 5 189 agents et celui des IAE de 4 127 agents.

Présentation pour la filière administrative, accès au corps des attachés d'administration

La répartition actuelle entre l'avancement au choix et l'examen professionnel n'est pas revue. Le nombre total de nominations sur le territoire national est d'environ 13, dont 8 pour l'avancement au choix et 5 pour l'examen professionnel.

Peut-on faire moins ?

L'administration indique que le guichet unique a refusé catégoriquement l'augmentation du nombre de promotions dans le corps des attachés par les voies de l'avancement au choix et de l'examen professionnel.

En revanche, 50 postes seront ouverts pour le concours interne et répartis sur les années 2019 et 2020.

La CFDT rappelle que les secrétaires administratifs attendaient énormément de ce plan de requalification qui, finalement, n'en est pas un pour la filière administrative ! Cela engendrera une très grande déception.

Pour la CFDT, il s'agit d'un réel manque de considération pour les collègues secrétaires administratifs.

L'administration répond que le refus du guichet unique est lié à la réforme des instituts régionaux d'administration (IRA). En effet, il y aura désormais deux sorties d'IRA par an au lieu d'une avant cette réforme.

La préparation à ces concours fera l'objet d'un accompagnement interne renforcé.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du corps des secrétaires administratifs est de 3 598 agents et celui des attachés de 1 449 agents.

Présentation pour la filière formation recherche, accès au corps des assistants ingénieurs

- pour 2019 : 4 nominations ;
- pour 2020 : 4 nominations ;
- pour 2021 : 4 nominations ;
- pour 2022 : 4 nominations.

Le taux obtenu pour ces 4 années est de 80 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil. Les promotions se font uniquement par avancement au choix.

Les années précédentes, une seule nomination était prononcée chaque année.

En conclusion, si ce plan de requalification de B en A est une avancée, la CFDT déplore que les collègues secrétaires administratifs soient les grands oubliés du ministère.

Bien que le corps des assistants ingénieurs comprenne un peu moins de 100 agents, les collègues techniciens formation-recherche (TFR) ne sont pas mieux considérés.

La CFDT déplore ces disparités selon la filière d'appartenance. Elle accompagnera au mieux les agents dans leurs démarches. Aussi, n'hésitez pas à nous contacter pour la défense de votre dossier.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Tous les chiffres indiqués ci-dessus sont approximatifs. En effet, le nombre de promotions varie d'une année à l'autre, puisque les effectifs des corps d'accueil, pris en compte pour déterminer le nombre de promotions, évoluent chaque année.